

Le 21 avril 2008

**Dépôt d'un mémoire**

**Projet du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal**

**Type de dépôt :** B – Dépôt et présentation

**Le mémoire est déposé au nom d'un organisme :**

Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs  
Madame Nina Blussé Gould, présidente  
Montréal, QC

**Titre du projet soumis à la consultation :**

Protéger la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal

**Présentation de la personne, de l'organisme qui soumet le mémoire :**

Le Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs (Comité Patrimoine-IDS) est un organisme à but non lucratif incorporé. Formé entièrement de bénévoles, il est voué depuis 1998 à la conservation du patrimoine naturel (boisé de L'Île-des-Sœurs nommé Domaine Saint-Paul) et architectural (Structures métropolitaines, station service Mies van der Rohe).

Mme Nina Blussé Gould est présidente du Comité Patrimoine-IDS depuis l'an 2000.

- Elle a mené la campagne de financement de 3,5 M \$ pour ajouter 2 hectares aux 3 de Verdun, soit 5 hectares protégés par une servitude de conservation portant la superficie du boisé Saint-Paul à 26 ha.
- Pour assurer le développement durable de l'écoterritoire des Rapides qui inclut le boisé, ses zones tampon et les rives de l'île des Sœurs, Nina Gould et ses bénévoles ont présenté à Verdun et à Montréal deux nouvelles pétitions et une demande de rezonage de la Pointe-Sud.
- En 2005, afin de protéger la vue sur le fleuve vers les rapides selon le *Document complémentaire au plan d'urbanisme*, Mme Gould a demandé au Conseil du Patrimoine de Montréal d'évaluer l'impact de multiples tours sur cette vue. Elle recommande qu'un développement de 6 étages seulement soit envisagé. [Avis en cours]
- Prix et contributions :  
Bénévole de l'année, Verdun, environnement, 2001  
PRIX ORANGE de Sauvons Montréal, parcs et espaces publics, 2002  
Médaille du Jubilé de la Reine, patrimoine naturel verdunois, 2004  
Lauréate des Prix canadiens de l'environnement, action communautaire en conservation, 2005 [www.canadiangeographic.ca/pce2005](http://www.canadiangeographic.ca/pce2005)  
Distinction, environnement, ELLE QUÉBEC, 2005  
Partenaire du projet du Parc écologique de l'Archipel de Montréal, 2007

**Informations sur le mémoire**

|   |           |
|---|-----------|
| Résumé écrit 1 page max.                                    | oui       |
| Nombres de pages du mémoire                                 | 2 pages   |
| Nombre de pages (plan inclus)                               | 3 pages   |
| Je consens à ce que l'OCPM reproduise et diffuse le mémoire | oui       |
| Fichier informatique, format                                | Word, PDF |

Je certifie que le mémoire que je dépose ne contient aucun renseignement nominatif, confidentiel ou protégé par le droit d'auteur ou que ceux-ci ont été retirés de copies papier ou électronique. Je reconnais que si le mémoire contient de tels renseignements, celui-ci ne pourra être rendu public par l'Office de consultation publique de Montréal.

Signature : \_\_\_\_\_  
NINA BLUSSÉ GOULD

Signé à Montréal, le 21 avril 2008

### 2.1.1.3 Les paysages Les vues

#### Explication de l'intérêt porté au projet

Dans le but de protéger le patrimoine de L'Île-des-Sœurs, le Comité Patrimoine-IDS a cherché l'appui des Amis de la Montagne et d'Héritage Montréal. En 2005, il a déposé au Conseil du Patrimoine de Montréal une demande d'avis pour protéger les vues depuis le mont Royal sur le paysage des rapides. En 2008, la Ville de Montréal annonce l'ajout de 55 nouvelles vues protégées (*Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, Document complémentaire au plan d'urbanisme*). Ensemble nous protégerons notre patrimoine.

#### Opinions sur l'ensemble du projet

Nous croyons que le projet du *Plan de protection et de mise en valeur du mont-Royal* devra permettre aux générations à venir de maintenir le caractère champêtre du parc d'Olmsted et de préserver la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal. Quant aux points de vues et perspectives, nouvelles vues incluses, il nous apparaît que le développement projeté sur la pointe sud de L'Île-des-Sœurs pourraient affecter cinq vues d'intérêt depuis (*Annexe C, Document complémentaire 2008*) :

- Le belvédère Kondiaronk
- Le belvédère Roslyn
- Le belvédère du parc Summit vers le sud
- L'intersection Cedar et Côte-des-Neiges
- Le parc King-George

La construction dans la pointe sud se poursuit à une vitesse accélérée. Quatre tours d'habitation sont déjà visibles depuis le mont Royal et deux autres sont en construction au même endroit. Six nouvelles tours de 25 étages y sont aussi prévues. Cet ensemble de multiples tours représente un développement dépassé et non durable. Montréal doit fixer un maximum de 6 étages pour protéger les vues du mont Royal.

#### Préoccupations liées au sujet

L'arrondissement de Verdun évalue les projets immobiliers au cas par cas. Il n'a pas les moyens requis pour évaluer l'impact sur l'identité ou la beauté de Montréal, désignée ville de Design par l'UNESCO. Les municipalités/arrondissements doivent être encadrés par une réglementation officielle et claire pour protéger les vues du mont Royal.

#### Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Le plan d'urbanisme de Montréal 2005 avec son document supplémentaire sur les vues patrimoniales est un contrat social conclu par les élus au nom des citoyens actuels et futurs. De même, les politiques montréalaises (*Plan stratégique de développement durable de Montréal, Politique du Patrimoine, Politique de protection des milieux naturels de Montréal, Réseau bleu de Montréal*) doivent renforcer les orientations du plan d'urbanisme.

Aujourd'hui, le *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* vient s'ajouter à ces politiques. Devant l'urgence de conserver la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal, je vous pose les questions suivantes :

1. Quelles seront les mesures adoptées par la Ville de Montréal pour protéger les vues menacées? Ces mesures sont-elles claires et faciles à implanter?
2. Quelle sera la hauteur maximale permise dans la pointe sud de l'île face aux rapides afin de protéger la grande perspective depuis le mont Royal?
3. Vu que les arrondissements ont l'obligation de respecter ces vues, quelles seront les conséquences en cas de non-respect?

p.j. Plan

Signature :

NINA BLUSSÉ GOULD

Signé à Montréal, le 21 avril 2008

# Pointe sud de L'Île-des-Soeurs

Sources du plan : Arr. Verdun

Illustration graphique  CPP-IDS

AOÛT 2007

Club Marin  
3 tours  
construites

Club Marin  
3 tours  
projetées

Parc  
Adrien D.

Domaine  
Saint-Paul

Parc  
Elgar

Lac  
des  
Battures

Ajout 5 ha

Corridor  
vert

Les Sommets  
4 tours  
construites

Le Vistal  
2 tours  
en construction

Symphonia  
6 tours de 25 étages  
projetées ▲ et un  
immeuble de 11 étages  
approuvé

-  Parc et espace vert
-  Corridor vert
-  Zone d'habitation
-  3 ha de Verdun
-  2 ha du CPP-IDS